

A.M.I.

Usine du Futur

Besoins en excellence opérationnelle des PME/ETI régionales

Misez sur votre transformation industrielle pour répondre à vos enjeux de compétitivité, d'agilité et d'empreinte environnementale.

Dans la continuité du programme « Usine du Futur 2014-2020 », le programme « Usine du Futur 2020-2023 » se renforce afin d'accompagner la transformation de 1500 entreprises industrielles régionales et répondre à vos enjeux.

Piloté et financé à 100 % par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État, le programme « Usine du Futur 2020-2023 » identifie, dans un premier temps, les entreprises volontaires afin d'améliorer leur excellence opérationnelle en bénéficiant d'un diagnostic de performance globale.



USINE DU FUTUR
NOUVELLE-AQUITAINE

En partenariat avec :



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



USINE DU FUTUR
NOUVELLE-AQUITAINE

A.M.I. Usine du Futur 2020-2023 :

besoins en excellence opérationnelle des PME/ETI régionales

Quels sont les objectifs ?

- ▶ **Optimiser votre stratégie numérique et digitaliser votre chaîne de valeur.**
- ▶ **Redonner des marges de manœuvre** en vous accompagnant vers la **performance globale.**
- ▶ **Soutenir votre transition vers les nouvelles technologies de production.**
- ▶ **Optimiser votre empreinte environnementale.**

En s'engageant dans ce programme, les entreprises se projettent dans un nouveau modèle de développement autour de **5 enjeux d'avenir** :

- ▶ **la digitalisation de l'entreprise** (*valorisation des données, flux de communication internes et externes, pilotage des process et organisation, résilience de l'activité, ...*),
- ▶ **la performance de l'organisation industrielle** (*optimisation des flux, de la qualité, de la traçabilité, de la productivité et de la flexibilité des lignes de production*),
- ▶ **les technologies de pointe de production à l'ère du numérique** (*usine digitalisée et connectée, cyber sécurité, robotique, outils de maintenance optimisée, impression 3D...*),
- ▶ **l'usine durable** (*optimisation des ressources, écoconception, valorisation des déchets, relocalisation des achats, limitation des rejets, sobriété numérique, ...*),
- ▶ **le facteur humain** (*communauté apprenante, formation, ergonomie des postes et conditions de travail, autonomisation des équipes, préservation des savoir-faire clés, valorisation de la marque employeur,...*).

Qui peut répondre ?

ETI et PME, **industrielles et de service à l'industrie**, toutes filières, de 10 à 5 000 salariés, possédant au moins un site de production en Nouvelle-Aquitaine.

L'usine du futur en chiffres

De 2014 à mi-2021, l'Usine du Futur en Nouvelle-Aquitaine c'est :

- ▶ **+ de 800 entreprises** engagées dans le programme,
- ▶ **57 %** d'entre elles ont moins de 50 collaborateurs,
- ▶ **85 400 collaborateurs**,
- ▶ **16 milliards d'euros de CA cumulés**,
- ▶ **186 M€ d'aides publiques régionales** pour améliorer leur compétitivité.

Date limite

de dépôt de dossier

31/03/2022

(réponses aux candidatures avril 2022)

ou

30/09/2022

(réponses aux candidatures octobre 2022)

Téléchargez

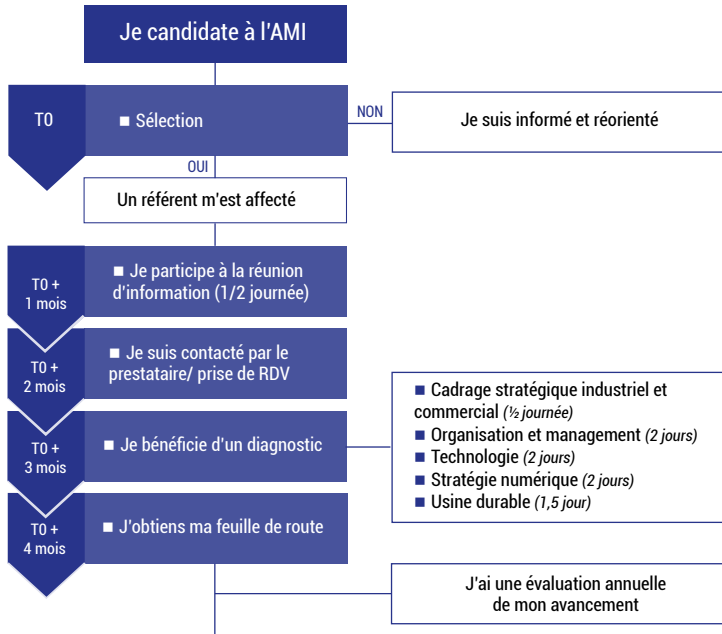
le dossier de candidature



Comment ça marche ?

En étant sélectionné par le biais de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) vous bénéficierez d'un **diagnostic individuel de votre « chaîne de valeur globale »** et **intégrerez la communauté Usine du Futur**.

Un ACCOMPAGNEMENT qui s'inscrit dans la durée



■ AMI Usine du Futur : Diagnostic entre 5 et 8 jours sur site, 100 % financé par la Région et l'État



■ Suivant le plan d'actions défini, des dispositifs d'accompagnement complémentaires pourront être activés.

■ Prise en charge financière partielle par la Région.



USINE DU FUTUR
NOUVELLE-AQUITAINE

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage pour **des entreprises plus compétitives**, plus digitales et plus durables, en soutenant leur mutation industrielle technologique, numérique et responsable.

Date limite de dépôt des dossiers

31 mars 2022

(réponses aux candidatures avril 2022)

ou 30 septembre 2022

(réponses aux candidatures octobre 2022)

Pour tout renseignement :

usinefutur.fr

usinedufutur@nouvelle-aquitaine.fr

Site de Bordeaux : Marc Lecouve / 06 28 57 63 50

Site de Poitiers : Katia Amette / 06 43 56 13 96

Sites de Limoges : Florence Rouffaud / 06 24 29 68 53

Entreprises Agroalimentaires : Jérôme Papillon / 06 18 16 04 24

Toute l'info sur : **usinefutur.fr**

Dispositif financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et L'État en partenariat avec la CCI et ADI NA



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

